

Guide de l'utilisateur des microdonnées
SONDAGE AUPRÈS DES FONCTIONNAIRES
FÉDÉRAUX

2008



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Table des matières

1.0	Introduction	5
2.0	Contexte	7
3.0	Objectifs	9
4.0	Concepts et définitions	11
5.0	Méthodologie de l'enquête	13
5.1	Champ de l'enquête	13
5.2	Ministères et organismes participants	13
5.3	Unités organisationnelles	15
6.0	Collecte des données	17
6.1	Conception du questionnaire	17
6.2	Collecte des données	17
7.0	Traitement des données	19
7.1	Saisie des données	19
7.2	Vérification	19
7.3	Codage des questions à réponses ouvertes	19
7.4	Imputation	20
7.5	Pondération (ajustement pour la non-réponse)	20
7.6	Suppression des renseignements confidentiels	21
8.0	Qualité des données	23
8.1	Taux de réponses – Ministères et organismes	23
8.2	Taux de réponses – Variables démographiques	25
8.3	Erreurs dans l'enquête	26
9.0	Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion	27
9.1	Lignes directrices pour l'arrondissement	27
9.2	Lignes directrices pour la pondération en vue de la totalisation	28
9.2.1	Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponses favorables	28
9.2.2	Totalisation des réponses aux questions avec échelle d'évaluation	29
9.2.3	Pourcentage de réponse favorable : Lignes directrices pour l'évaluation	29
9.2.4	Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour la totalisation	30
9.2.5	Résultats quantitatifs	31
9.3	Autres types d'analyse	31
10.0	Pondération	33
10.1	Évaluation de la non-réponse	33
10.2	Procédures de pondération	34
10.2.1	WTP_DEPT	34
10.2.2	WPT_PSL	35
11.0	Questionnaire	37
12.0	Cliché d'enregistrement à valeurs univariées	39

1.0 Introduction

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été réalisé par Statistique Canada du 3 novembre au 12 décembre 2008 avec la collaboration et le soutien de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Le présent guide a été rédigé afin de faciliter la manipulation du fichier de microdonnées des résultats du sondage.

Toutes questions au sujet de l'ensemble de données ou de son utilisation devraient être adressées à :

Statistique Canada

Services à la clientèle

Division des enquêtes spéciales

Téléphone : (613) 951-3321 ou appelez sans frais au 1 800 461-9050

Télécopieur : (613) 951-4527

Courriel : des@statcan.gc.ca

2.0 Contexte

Le premier Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) a été réalisé en 1999 et répété en 2002, 2005 et 2008. Près de 65,8 % des employés y ont participé, ce qui a permis d'obtenir des informations importantes sur la façon dont les employés perçoivent leur milieu de travail et leur emploi. Les ministères et les organismes ont ensuite lancé plusieurs initiatives pour répondre aux préoccupations liées au milieu de travail identifiées par les employés de la fonction publique dans le SAFF de 1999, 2002, 2005 et 2008.

Donnant suite au SAFF de 1999, 2002 et 2005 l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a demandé à Statistique Canada de mener un quatrième sondage, à participation volontaire, de tous les employés de la fonction publique. Pour ce cycle, le Bureau a invité des organismes employeurs distincts, tels que l'Agence du revenu du Canada et l'Office national de l'énergie, à participer. Cela a fait augmenter le nombre d'organismes participants. Ceci a augmenté le nombre d'organismes participants de 77 en 2005 à 88 en 2008. Le quatrième Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux a été réalisé en novembre et décembre 2008. Le SAFF de 2008 a utilisé un questionnaire semblable au sondage de 2005. La principale modification apportée au questionnaire avait trait à l'échelle utilisée pour les questions d'opinions, qui est passée de quatre points à cinq points.

Comme pour le SAFF de 2005, le sondage de 2008 va permettre aux ministères et aux organismes de déterminer les domaines où la fonction publique performe bien et d'identifier les domaines où des améliorations sont toujours requises. Le sondage cherchait à obtenir les points de vue des employés de la fonction publique sur leur milieu de travail et sur leur degré de satisfaction globale par rapport à leur emploi. Les employés ont exprimé leurs opinions sur leur unité de travail, sur la communication avec leur superviseur, sur leurs compétences et leurs aspirations de carrière, sur les services à la clientèle et sur les relations patronales-syndicales. Des renseignements généraux tels que l'âge, le sexe, les années de services et la province de travail ont été compilés, et des questions ont été posées sur des thèmes précis tels que l'équité en dotation, les langues officielles, la santé et la sécurité, le harcèlement et la discrimination, et le maintien en poste des effectifs.

3.0 Objectifs

Un objectif fondamental du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2008 (SAFF) était d'obtenir les points de vue des employés sur une variété de sujets liés à l'efficacité organisationnelle, au mieux-être au travail et à la prestation de services.

Les résultats du quatrième SAFF permettront aux gestionnaires et aux employés de prendre des mesures concrètes pour améliorer le milieu de travail, tant dans leur ministère mais aussi dans l'ensemble de la fonction publique, lorsque requis. Les résultats du sondage serviront à lancer de nouvelles initiatives au niveau du ministère, du secteur ou de la direction et de l'unité de travail. Ultimement, les améliorations apportées au milieu de travail de la fonction publique amélioreront le service que la fonction publique offre aux Canadiens.

4.0 Concepts et définitions

Ce chapitre renferme un aperçu des concepts et des définitions d'intérêt aux utilisateurs.

La population visée par le sondage comprenait tous les employés dont l'employeur est le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'après la définition qui se trouvait à la partie 1 de l'annexe 1 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en novembre 2008 ainsi que les employés d'organismes distincts qui ont accepté l'invitation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada de participer au sondage.

Des définitions ont été ajoutées au questionnaire pour s'assurer que tous les répondants interprètent les expressions de la même façon.

Il s'agissait des définitions suivantes :

- Superviseur(e) : Votre superviseur(e) immédiat(e) est la personne qui évalue votre rendement au travail.
- Unité de travail : Votre unité de travail se compose de vous-même, de votre superviseur(e) immédiat(e) et de vos collègues.
- Client : Chaque fonctionnaire fournit des biens ou des services à un client. Ce dernier peut être un autre employé de la fonction publique, un membre de la population canadienne ou d'autres clients à l'extérieur du Canada.
- Harcèlement : Le harcèlement se définit comme tout comportement inopportun et injurieux, d'une personne envers une ou d'autres personnes en milieu de travail, et dont l'auteur savait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'un tel comportement pouvait offenser ou causer préjudice. Il comprend tout acte, propos ou exhibition qui diminue, rabaisse, humilie ou embarrasse une personne, ou tout acte d'intimidation ou de menace. Il comprend également le harcèlement au sens de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.
- Discrimination : La discrimination, c'est le fait de réserver à quelqu'un un traitement différent ou inéquitable en raison d'une caractéristique personnelle ou une distinction, intentionnelle ou non, qui a pour effet d'imposer des désavantages non imposés à d'autres, ou d'empêcher ou de restreindre l'accès aux avantages offerts à d'autres membres de la société. Il y a onze motifs de distinction illicite dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* : la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, la situation de famille, la déficience physique ou mentale et l'état de personne graciée.

5.0 Méthodologie de l'enquête

Il s'agissait d'une enquête par recensement administrée à tous les organismes faisant partie du champ de l'enquête. La grande majorité des employés ont été invités par courriel à remplir le questionnaire en ligne. Les employés n'ayant pas accès à Internet ont reçu un questionnaire papier à compléter. Le sondage était anonyme, c'est-à-dire que le nom du répondant n'était pas requis sur le questionnaire, pas plus que toute autre forme d'identification.

5.1 Champ de l'enquête

La population cible pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) était composée de tous les employés des organismes participants en novembre 2008. Contrairement aux itérations antérieures de ce sondage, des étudiants et nominations par le gouverneur en conseil faisaient partie de la population cible en 2008. Comme auparavant, le personnel exonéré des ministres était exclus.

5.2 Ministères et organismes participants

Affaires étrangères et commerce international Canada
Agence canadienne d'évaluation environnementale
Agence canadienne de développement international
Agence canadienne des transports
Agence canadienne d'inspection des aliments
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Agence de la fonction publique du Canada
Agence de promotion économique du Canada atlantique
Agence de santé publique du Canada
Agence des services frontaliers du Canada
Agence du revenu du Canada
Agence spatiale canadienne
Agriculture et agroalimentaire Canada
Bibliothèque et archives Canada
Bureau de la Coordonnatrice de la condition féminine
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et Bureau de la sécurité des transports du Canada
Bureau du Conseil privé
Bureau du secrétaire du Gouverneur général
Bureau du Surintendant des institutions financières Canada
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
Citoyenneté et immigration Canada
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
Comité des griefs des Forces canadiennes
Comité externe d'examen de la GRC
Commissariat au lobbying du Canada
Commissariat aux langues officielles
Commissariat à la magistrature fédérale Canada
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et Commissariat à l'information du Canada
Commission canadienne de sûreté nucléaire
Commission canadienne des droits de la personne

Commission canadienne des grains
Commission canadienne du lait
Commission de la capitale nationale
Commission de la fonction publique du Canada
Commission des plaintes du public contre la GRC
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
Commission du droit d'auteur Canada
Commission mixte internationale
Commission nationale des libérations conditionnelles
Conseil canadien des relations industrielles
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Conseil national des produits agricoles
Conseil national de recherches Canada
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
École de la fonction publique du Canada
Élections Canada
Environnement Canada
Gendarmerie royale du Canada
Industrie Canada
Infrastructure Canada
Instituts de recherche en santé du Canada
La commission de l'Immigration et du statut de réfugié
La cour suprême du Canada
Ministère de la défense nationale
Ministère de la justice
Ministère des affaires indiennes et du Nord Canada
Ministère des anciens combattants Canada
Ministère des finances Canada
Ministère des pêches et océans Canada
Ministère du patrimoine canadien
Office national de l'énergie
Passeport Canada
Pétrole et gaz des Indiens du Canada
Procréation assistée Canada
Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Service Canada et Travail
Ressources naturelles Canada
Santé Canada
Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Sécurité publique Canada
Service administratif des tribunaux judiciaires
Service correctionnel du Canada
Service des poursuites pénales du Canada
Statistique Canada
Transports Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Tribunal canadien des droits de la personne
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes - producteurs
Tribunal canadien du commerce extérieur
Tribunal d'appel des transports du Canada
Tribunal de la concurrence

Tribunal de la dotation de la fonction publique

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles

5.3 Unités organisationnelles

Un objectif-clé du sondage consistait à fournir à tous les ministères et organismes des renseignements qui leur permettraient de donner suite aux commentaires des employés. À cette fin, tous les ministères et organismes devaient soumettre à Statistique Canada la liste des unités pour lesquelles des données seraient réparties. Des lignes directrices ont été transmises aux ministères et aux organismes et des entretiens avec chacun d'eux ont eu lieu afin de produire une liste qui répondrait à leurs besoins tout en assurant la confidentialité des données. Une liste de codes a été établie pour chaque ministère et organisme et insérée dans l'enveloppe avec le questionnaire papier. Pour le questionnaire électronique, la question 80 demandait la même information (p. ex. Dans quelle unité organisationnelle travaillez-vous actuellement?). Là où il y avait moins de 10 répondants dans l'unité, le ministère ou l'organisme devait la regrouper avec une autre unité.

6.0 Collecte des données

6.1 Conception du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré par l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et était fondé sur le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2005 ainsi que des enquêtes semblables menées partout au Canada par d'autres organismes du gouvernement. Pour la première fois, Statistique Canada a utilisé un questionnaire électronique ainsi qu'un questionnaire papier.

En 2008, des groupes de discussion ont été menés en français et en anglais dans la région de la capitale nationale et comprenaient des employés à différents groupes et niveaux. Les commentaires reçus de ces groupes de discussion ont été intégrés au questionnaire et un format final a été décidé. Les ministères et organismes participants ont aussi été invités à faire part de leurs commentaires sur une ébauche du questionnaire. Tous les champions du sondage (des ministères et des organismes) ont été invités à assister à des présentations du questionnaire et du plan du projet. La ministre responsable de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada a donné le feu vert au quatrième sondage.

La collecte des données de l'enquête a été effectuée en utilisant un questionnaire électronique (par l'entremise d'Internet). Pour les employés qui ne pouvaient compléter un questionnaire électronique, un questionnaire papier leur était envoyé par la poste.

6.2 Collecte des données

Tous les ministères ont pu appuyer la collecte électronique des données à divers degrés. La grande majorité des employés, c'est-à-dire plus de 95 %, ont été capables de remplir le questionnaire électroniquement.

Les employés qui n'avaient pas accès à un ordinateur ou à Internet ont reçu un questionnaire papier. Un très petit nombre d'employés se sont adressés à l'Assistance téléphonique en vue d'obtenir un questionnaire papier alors qu'ils avaient accès à la version électronique. Un questionnaire papier leur a été envoyé par la poste à l'adresse de leur choix, c'est-à-dire leur adresse de travail ou leur adresse personnelle.

La collecte électronique des données devait se dérouler du 3 novembre au 5 décembre 2008, mais elle a été étendue jusqu'au 12 décembre parce que certains ministères avaient des problèmes techniques et souhaitaient que leurs employés aient plus de temps pour remplir le questionnaire. L'invitation à participer a été envoyée sur une période de cinq jours pendant la première semaine de la collecte. Chaque semaine, un rappel a été envoyé par courriel aux employés qui n'avaient pas répondu au sondage durant la semaine précédente. Dans certains cas, les rappels ont été envoyés un jour particulier de la semaine, quand les ministères organisaient des événements spéciaux pour faire la promotion du sondage.

La date finale d'acceptation des questionnaires papier était le 8 janvier 2009 afin de permettre le retour des questionnaires et la saisie des données.

7.0 Traitement des données

Le 9 mai 2009, des totalisations du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2008 (SAFF) au niveau de la fonction publique ont été diffusées. Les totalisations au niveau du ministère, de l'organisme et des organisations ont également été diffusées le 9 mai 2009. Le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) ne renferme que des données au niveau de la fonction publique. Ce chapitre présente un bref résumé des étapes de traitement inhérentes à la production de ce fichier.

7.1 Saisie des données

Seulement 6 172 des questionnaires papier ont été retournés. La saisie des données de ces questionnaires a été effectuée entre le 17 novembre 2008 et le 8 janvier 2009.

Les données furent saisies avec la technologie de l'imagerie et de la saisie automatique des données. Un petit pourcentage de questionnaires, ceux qui ne pouvaient être lus par les scanners optiques, ont été saisis manuellement par des opérateurs expérimentés. La méthode des zones questionnables avec des mesures standard de contrôle de la qualité a été utilisée pour vérifier le taux d'erreur associé aux opérations de saisie de données. Pour le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les calculs basés sur le contrôle de qualité d'un échantillon sélectionné démontrent que le taux global d'erreur pour les activités de saisie de données n'a pas dépassé 0,5 %.

7.2 Vérification

Nous avons eu recours à des règles de vérification afin de repérer les données manquantes, non valides ou incohérentes. Nous avons passé en revue chaque question afin de vérifier la présence d'un code valide. En l'absence d'un tel code, le code « 9 » (Non déclaré) était attribué. Par exemple, nous avons suivi une règle de vérification pour analyser l'enchaînement des réponses aux questions 63 à 67. Les données superflues qui ne respectaient cet enchaînement ont été supprimées à la lumière de la réponse à la question 63.

De même, les incohérences dans les données ont été corrigées. Une vérification a été effectuée afin que la province de travail et l'unité de travail soient appariées. La vérification s'imposait lorsque les répondants de la région de la capitale nationale (RCN) avaient indiqué l'Ontario ou le Québec comme province de travail, au lieu du code distinct de la RCN. Dans d'autres cas, lorsque les régions étaient identifiées séparément, le ministère ou l'organisme a été consulté et, au besoin, un code correspondant à une unité régionale a été attribué au personnel des régions.

Une vérification supplémentaire a été effectuée afin d'apparier le groupe professionnel selon le ministère et l'organisme à partir du fichier de paie du Conseil du Trésor avec les données d'enquête. Lorsqu'un nombre significatif d'enregistrements du groupe professionnel n'appartenaient pas à un ministère ou un à organisme, le ministère ou l'organisme était consulté, et au besoin, le groupe professionnel était recodé.

Lorsque des données incohérentes entre les questions étaient décelées, les données étaient analysées et selon la réponse, certaines données pouvaient être éliminées. Par exemple, une règle de vérification était appliquée afin d'examiner la cohérence entre la question 96 et la question 97. Lorsque les répondants avaient codé leur province de travail comme étant l'Ontario (Q96 = 09) et travaillant dans une région bilingue de Montréal, de l'Estrie ou de la Gaspésie (Q97 = 1), leur réponse à cette dernière question était éliminée (Q97).

7.3 Codage des questions à réponses ouvertes

Il n'y avait pas de questions à réponses ouvertes dans le SAFF. En raison du grand nombre de répondants (169 680), il aurait été trop difficile de saisir, totaliser et analyser des questions

ouvertes.

7.4 Imputation

Il n'y a pas eu d'imputation dans le SAFF. La non-réponse à une question et la non-réponse partielle ont été codées comme étant « Non déclaré » lors de la phase de vérification.

7.5 Pondération (ajustement pour la non-réponse)

Deux ensembles de poids ont été produits pour le SAFF de 2008. Le premier, WTP_DEPT, est le poids habituel qui est produit pour ce sondage depuis des années. Le deuxième, WTP_PSL, a été créé pour tenir compte des différences de taux de réponse entre les ministères. Ces poids peuvent être considérés tous deux comme une repondération des répondants afin que la distribution des répondants et la distribution de la population présentent la même distribution globale en ce qui concerne certaines variables. Le poids qui figure dans le FMGD est une version perturbée de WTP_DEPT.

WTP_DEPT

Ce facteur de pondération assure que la distribution des répondants et la distribution de la population au sein de chaque ministère soient semblables en ce qui concerne le groupe professionnel agrégé. Autrement dit, si 20 % du personnel d'un ministère ou d'un organisme est membre d'un groupe professionnel agrégé particulier, alors ce groupe agrégé est pondéré de manière à représenter 20 % du nombre de répondants dans ce ministère ou organisme au moment de la totalisation des données.

En d'autres termes, ce facteur de pondération compense la surreprésentation et la sous-représentation des groupes professionnels agrégés dans chaque ministère et organisme fédéral. Pour les groupes professionnels agrégés surreprésentés au sein du ministère ou de l'organisme, les poids sont inférieurs à un. Dans le cas des groupes professionnels agrégés sous-représentés au sein du ministère ou de l'organisme, les poids sont supérieurs à un. Autrement dit, si le poids est supérieur à un, chaque personne représente, outre elle-même, d'autres personnes qui n'ont pas répondu. Ce poids révèle que le groupe professionnel agrégé était sous-représenté au sein du ministère ou de l'organisme. Par exemple, si le poids est 2, chaque personne représente 2 personnes dans la population.

Lorsque les ministères sont regroupés pour une analyse particulière, ces poids ne produisent pas de correction pour les différences de taux de réponse entre les ministères. Par exemple, si les ministères A et B ont chacun une taille de population de 1 000 employés, mais que seulement 500 employés du ministère A répondent, tandis que les 1 000 employés du ministère B répondent, une estimation globale pondérée d'une proportion pour ces deux ministères sera plus fortement influencée par le ministère B, parce qu'il compte un plus grand nombre de répondants, et cela, malgré le fait que les deux ministères ont la même taille de population.

WTP_PSL

Comme cela est le cas pour WTP_DEPT, ce poids fait en sorte que la distribution des répondants et la distribution de la population observées dans chaque ministère sont semblables en ce qui concerne le groupe professionnel agrégé. Toutefois, au sein de chaque ministère, la somme des poids n'est pas égale au nombre de répondants du ministère. C'est plutôt la somme des tous les poids pour tous les ministères qui est égale au nombre de répondants pour l'ensemble des ministères.

Par conséquent, quand les ministères sont groupés pour une analyse particulière, ces poids produisent une correction pour les différences de taux de réponse entre les ministères. Par exemple, si les ministères A et B ont chacun une taille de population de 1 000 employés,

mais que seulement 500 employés du ministère A répondent, tandis que les 1 000 employés du ministère B répondent, une estimation globale pondérée d'une proportion pour ces deux ministères sera influencée de manière égale par les deux ministères, parce qu'ils ont la même taille de population.

Il convient de souligner que, lorsque l'on estime une proportion pour un ministère donné, les deux poids donneront la même estimation pondérée. Par contre, cela n'est pas le cas pour les totaux.

L'étape de la pondération consiste à calculer les poids WTP_DEPT et WTP_PSL pour chaque enregistrement. Un de ces poids doit être utilisé afin de calculer les estimations à partir du fichier de microdonnées.

Par exemple, si l'on doit calculer le nombre de répondants qui étaient « Entièrement d'accord » avec l'énoncé « Mon unité de travail fournit un service de haute qualité à ses clients », on le fait en sélectionnant les enregistrements correspondant à ces répondants (Q31 = 1) et en additionnant les poids inscrits de ces personnes.

Les poids calculés pour le SAFF n'ont pas été conçus pour augmenter le nombre de répondants de manière à ce qu'ils représentent la population. Les ajustements de non-réponse ont été faits de manière à réduire le biais de non-réponse, mais la somme des poids correspond au nombre de répondants, et non à la taille de la population. Par conséquent, on ne peut pas faire mention de la population totale lorsque l'on diffuse des estimations démographiques.

Il convient de souligner que, dans le cas des petits ministères et organismes, la non-réponse n'a pas été corrigée en raison du petit nombre d'employés dans les groupes professionnels de ces ministères et organismes.

Veuillez vous référer au chapitre 9.0 pour les lignes directrices concernant la totalisation, l'analyse et la diffusion.

7.6 Suppression des renseignements confidentiels

En 2005, il y avait un total de 106 495 enregistrements, et 9 variables démographiques ont été retenues sur le FMGD. En 2008, il y a 169 680 enregistrements, et 7 variables démographiques sur le fichier de microdonnées¹.

Il convient de souligner que les fichiers de microdonnées « à grande diffusion » décrits ci-dessus diffèrent sous un certain nombre d'aspects importants des « fichiers-maîtres », d'enquêtes que conserve Statistique Canada. Ces différences sont le résultat de mesures prises pour protéger l'anonymat des répondants à un questionnaire d'enquête. Les utilisateurs ayant besoin d'avoir accès à de l'information exclue des fichiers de microdonnées peuvent acheter des totalisations spéciales. Les estimations produites seront communiquées à l'utilisateur, sous réserve du respect des lignes directrices pour l'analyse et la diffusion dont le chapitre 9.0 du présent document fournit un aperçu.

Les mesures suivantes ont été prises pour protéger l'anonymat des répondants :

- 1) Suppression de certaines variables démographiques et de questionnaire.

Ces variables ne figurent pas dans le fichier de microdonnées à grande diffusion :

Q075	Le type de discrimination vécu
Q079	Code du ministère

¹ Il convient de souligner la chute de 9 variables à 7 variables démographiques est dû au fait que les salaires et l'unité de négociation majeure n'étaient des variables visées par le SAFF de 2008.

Q080	Code de l'unité organisationnelle
Q081	Travailleur par postes (quarts)
Q082D	Partage d'emploi
Q083	Situation à temps plein ou à temps partiel
Q086	Promotions au cours des trois dernières années
Q087	Années au groupe et au niveau actuels
Q089	Années dans la fonction publique
Q090	Années au ministère ou organisme actuel
Q091	Situation professionnelle
Q092	Première langue officielle
Q093	Exigences linguistiques du poste
Q094	Fournir des services directement au public
Q095	Langue(s) des services au public
Q097	Travaille dans une région désignée bilingue du Québec ou de l'Ontario
Q101	Accréditation professionnelle
Q102	Statut d'autochtone
Q103	Statut de personne handicapée
Q104	Outils facilitant l'accès et/ou ressources médiatiques
Q105	Statut de membre d'une minorité visible

2) Regroupement des catégories de réponse de certaines variables.

Les catégories de réponse de ces variables ont été groupées afin de minimiser leur nature délicate :

J_G088	Groupe professionnel agrégé
GREGION	Région de travail
J_G098	Groupe d'âge
J_G100	Niveau de scolarité

Veuillez consulter le questionnaire pour obtenir les catégories réelles avant le regroupement.

3) Ajout de bruits aux poids. Veuillez prendre note que le poids sur le FMGD est basé sur le poids WTP_DEPT.

4) Suppression locale pour éliminer les cellules de moins de dix répondants.

Dans le cas du SAFF, la protection de la confidentialité est assurée en faisant en sorte que, pour chaque ensemble possible de caractéristiques démographiques, il y ait au moins dix répondants (un accroissement comparativement au seuil de cinq utilisé en 2005).

Moins de 1 % des enregistrements ont été traités par suppression locale lorsqu'il y avait moins de dix réponses dans les cellules d'un tableau lorsque toutes les combinaisons possibles de toutes les variables démographiques ont été croisées. Une ou plusieurs variables démographiques ont été traitées par l'assignation aléatoire d'un code « Non déclaré ».

8.0 Qualité des données

8.1 Taux de réponses – Ministères et organismes

Le tableau suivant présente le sommaire des taux de réponses pour tous les ministères et les organismes qui ont participé au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) de 2008.

Nom du ministère ou de l'organisme	Taux de réponse (%)
Affaires étrangères et commerce international Canada	69,1
Agence canadienne d'évaluation environnementale*	118,5
Agence canadienne de développement international	67,9
Agence canadienne des transports	76,4
Agence canadienne d'inspection des aliments	57,8
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	83,0
Agence de la consommation en matière financière du Canada	83,3
Agence de la fonction publique du Canada	67,9
Agence de promotion économique du Canada atlantique	83,4
Agence de santé publique du Canada	63,8
Agence des services frontaliers du Canada	62,4
Agence du revenu du Canada	75,9
Agence spatiale canadienne	84,8
Agriculture et agroalimentaire Canada	62,4
Bibliothèque et archives Canada	71,3
Bureau de la Coordinatrice de la condition féminine	64,3
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et Bureau de la sécurité des transports du Canada	87,6
Bureau du Conseil privé	58,6
Bureau du secrétaire du Gouverneur général	50,8
Bureau du Surintendant des institutions financières Canada	65,9
Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires	25,0
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	89,6
Citoyenneté et immigration Canada	75,1
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	94,7
Comité des griefs des Forces canadiennes	71,4
Comité externe d'examen de la GRC	88,9
Commissariat au lobbying du Canada	81,5
Commissariat aux langues officielles	79,6
Commissariat à la magistrature fédérale Canada	81,5
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et Commissariat à l'information du Canada	76,4
Commission canadienne de sûreté nucléaire	76,9
Commission canadienne des droits de la personne	86,3
Commission canadienne des grains	68,7
Commission canadienne du lait	83,6
Commission de la capitale nationale	73,1
Commission de la fonction publique du Canada	77,4
Commission des plaintes du public contre la GRC	71,7
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	88,9

Nom du ministère ou de l'organisme	Taux de réponse (%)
Commission du droit d'auteur Canada	62,5
Commission mixte internationale	54,8
Commission nationale des libérations conditionnelles	67,7
Conseil canadien des relations industrielles	86,4
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	81,6
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	74,5
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	69,6
Conseil national des produits agricoles	94,4
Conseil national de recherches Canada	70,7
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada	87,9
École de la fonction publique du Canada	68,6
Élections Canada	41,6
Environnement Canada	64,5
Gendarmerie royale du Canada	61,9
Industrie Canada	67,1
Infrastructure Canada	90,6
Instituts de recherche en santé du Canada	74,7
La commission de l'immigration et du statut de réfugié	64,7
La cour suprême du Canada	58,0
Ministère de la défense nationale	47,0
Ministère de la justice	73,6
Ministère des affaires indiennes et du Nord Canada	69,5
Ministère des anciens combattants Canada	82,5
Ministère des finances Canada	69,3
Ministère des pêches et océans Canada	61,2
Ministère du patrimoine canadien	64,1
Office national de l'énergie	76,0
Passeport Canada	61,6
Pétrole et gaz des Indiens du Canada	66,7
Procréation assistée Canada	100,0
Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Service Canada et Travail	64,0
Ressources naturelles Canada	72,3
Santé Canada	69,6
Secrétariat de l'ALÉNA - Section canadienne	64,3
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	100,0
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	83,1
Sécurité publique Canada	70,0
Service administratif des tribunaux judiciaires	72,5
Service correctionnel du Canada	55,7
Service des poursuites pénales du Canada	69,7
Statistique Canada	86,3
Transports Canada	71,2
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	62,1
Tribunal canadien des droits de la personne	95,2
Tribunal canadien des relations professionnelles artistes - producteurs	100,0
Tribunal canadien du commerce extérieur	90,7
Tribunal d'appel des transports du Canada	50,0

Nom du ministère ou de l'organisme	Taux de réponse (%)
Tribunal de la concurrence	91,7
Tribunal de la dotation de la fonction publique	90,3
Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	100,0
Taux de réponse global de la fonction publique	65,8

* Un taux de réponse de plus de 100 % signifie simplement que plus de personnes ont répondu au sondage dans ce ministère ou organisme que le nombre de personnes inscrites comme travaillant dans ce ministère ou organisme sur le fichier de population d'employés de la fonction publique fourni par le Conseil du Trésor.

8.2 Taux de réponses – Variables démographiques

Démographique	Sous-groupe	Taux de réponse (%)	% de la population totale	% de ceux qui ont répondu (non pondérés)
Groupe d'âge	24 ans et moins	47	4	3
	25 à 29 ans	65	8	9
	30 à 34 ans	68	11	12
	35 à 39 ans	68	12	13
	40 à 44 ans	66	14	14
	45 à 49 ans	65	17	18
	50 à 54 ans	64	17	17
	55 à 59 ans	58	11	10
	60 ans et plus	49	5	4
	Total			100
Première langue officielle	Anglais	63	71	69
	Français	69	29	31
	Total		100	100
Groupe professionnel agrégé	Exécutif	71	3	3
	Scientifique/Professionnel	65	16	17
	Administration et affaires étrangères	65	46	50
	Technique	61	9	9
	Soutien administratif	61	15	15
	Opérations	28	11	5
	Autre	44	1	1
	Total		100	100
Région	Provinces de l'Atlantique	61	11	10
	Québec	59	12	11
	Ontario	66	14	15
	Territoires du Nord-Ouest, Nunavut et Provinces des Prairies	63	13	13
	Yukon et Colombie-Britannique	62	9	9
	Région de la capitale nationale	65	41	42
	Total		100	100

Démographique	Sous-groupe	Taux de réponse (%)	% de la population totale	% de ceux qui ont répondu (non pondérés)
Sexe	Homme	58	45	42
	Femme	67	55	58
	Total		100	100

8.3 Erreurs dans l'enquête

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux est une enquête par recensement, il ne peut donc y avoir d'erreur attribuable à l'échantillonnage. Cependant, cette enquête est assujettie à des erreurs non dues à l'échantillonnage telles que la non-réponse ou d'autres erreurs non dues à l'échantillonnage qui peuvent se produire à presque toutes les étapes des opérations d'une enquête. Les répondants peuvent se tromper en répondant aux questions, les réponses peuvent être saisies de façon incorrecte sur les questionnaires et des erreurs peuvent survenir durant le traitement et la mise en tableaux.

Des méthodes de contrôle et d'assurance de la qualité, conformes aux pratiques courantes de Statistique Canada, ont été mises en application à chaque étape du cycle de collecte et de traitement, afin de vérifier la qualité des données. Au nombre de ces mesures figurent des essais avec des groupes de discussion en vue de cerner les problèmes liés à la conception du questionnaire ou à une mauvaise compréhension des instructions, et l'utilisation des règles de vérification conçues pour déceler les données manquantes, non valides ou incohérentes. Le chapitre 7.0, Traitement des données, renferme des renseignements détaillés à cet égard.

9.0 Lignes directrices pour la totalisation, l'analyse et la diffusion

Le présent chapitre renferme un aperçu des lignes directrices que doivent respecter les utilisateurs qui totalisent, analysent, publient ou autrement diffusent des données tirées des fichiers de microdonnées de l'enquête. Ces lignes directrices devraient permettre aux utilisateurs de microdonnées de produire les mêmes chiffres que ceux produits par Statistique Canada, tout en étant en mesure d'obtenir des chiffres actuellement inédits de façon conforme à ces lignes directrices établies.

9.1 Lignes directrices pour l'arrondissement

Afin que les estimations destinées à la publication ou à toute autre forme de diffusion qui sont tirées de ces fichiers de microdonnées correspondent à celles produites par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs de respecter les lignes directrices présentées ci-après en ce qui concerne l'arrondissement de telles estimations :

- a) Les estimations dans le corps d'un tableau statistique doivent être arrondies à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement normale. Suivant cette technique, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, on ne modifie pas le dernier chiffre à conserver. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on accroît de 1 le dernier chiffre à conserver. Par exemple, suivant la technique d'arrondissement normale à la centaine près, si les deux derniers chiffres se situent entre 00 et 49, on les remplace par 00 et on laisse inchangé le chiffre précédent (celui des centaines). Si les derniers chiffres se situent entre 50 et 99, on les remplace par 00 et on accroît de 1 le chiffre précédent.
- b) Les totaux partiels marginaux et des totaux marginaux des tableaux statistiques doivent être calculés à partir de leurs composantes non arrondies correspondantes, puis ensuite être arrondis à leur tour à la centaine près à l'aide de la technique d'arrondissement normale.
- c) Les moyennes, les proportions, les taux et les pourcentages doivent être calculés à partir de composantes non arrondies (c'est-à-dire des numérateurs et/ou des dénominateurs), puis être arrondis à leur tour à une décimale à l'aide de la technique d'arrondissement normale. Dans le cas d'un arrondissement normal à un seul chiffre, si le dernier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, on ne modifie pas le dernier chiffre à conserver. Si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on accroît de 1 le dernier chiffre à conserver.
- d) Les sommes et les différences d'agrégats (ou de rapports) doivent être calculées à partir de leurs éléments correspondants non arrondis, puis arrondis à leur tour à la centaine près (ou à la décimale près) en employant la technique d'arrondissement classique.
- e) Si, en raison de limitations d'ordre technique ou de toute autre nature, on utilise une autre technique d'arrondissement que l'arrondissement classique, de sorte que les estimations à publier ou à diffuser sous une forme quelconque diffèrent des estimations correspondantes publiées par Statistique Canada, nous conseillons vivement aux utilisateurs d'indiquer la raison de ces divergences dans le ou les documents à publier ou à diffuser.
- f) Des estimations non arrondies ne doivent en aucun cas être publiées ou diffusées par les utilisateurs. Des estimations qui ne sont pas arrondies laissent supposer qu'elles sont beaucoup plus précises qu'elles ne le sont en réalité.

9.2 Lignes directrices pour la pondération en vue de la totalisation

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) est un recensement; ce n'est pas une enquête par échantillon. Pour produire des estimations simples, y compris des tableaux statistiques ordinaires, les utilisateurs doivent appliquer le poids approprié.

Si l'on n'utilise pas des poids appropriés, les chiffres et les pourcentages calculés à partir des fichiers de microdonnées ne correspondront pas à ceux de Statistique Canada.

Les utilisateurs devraient également noter que certains progiciels pourraient peut-être ne pas permettre la production d'estimations correspondant exactement à celles qu'offre Statistique Canada, en raison du mode de traitement du champ du poids par ces progiciels.

9.2.1 Réponses aux questions avec échelle d'évaluation : pourcentage de réponses favorables

Le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux renferme des questions avec échelle d'évaluation : le répondant est invité à indiquer dans quelle mesure il est d'accord ou en désaccord avec l'énoncé. Le nombre total de réponses est constitué de réponses « favorables » et « défavorables ». Dans le cadre des enquêtes qui utilisent de telles questions, il est courant de présenter les résultats en fonction du pourcentage de réponses favorables. Cela s'explique du fait qu'il est plus facile d'évaluer les résultats lorsque toutes les réponses favorables à une question sont regroupées dans une même catégorie. En outre, la présentation des résultats est uniforme d'une question à l'autre.

Pour calculer le pourcentage de réponses favorables :

- a) additionner les poids des enregistrements affichant une réponse favorable pour obtenir le numérateur (\hat{X}),
- b) additionner les poids de tous les enregistrements affichant une réponse (à l'exclusion des « Non déclaré ») pour obtenir le dénominateur (\hat{Y}),
- c) diviser le numérateur (\hat{X}) par le dénominateur (\hat{Y}),
- d) multiplier le quotient par 100, puis
- e) arrondir à l'unité.

Dans le cas des questions avec une échelle d'évaluation comprenant plus de trois points, les catégories favorables « Entièrement d'accord » et « Plutôt d'accord » peuvent être regroupées aux fins du calcul du pourcentage de réponses favorables.

Par exemple, pour la question 33, « Je reçois des commentaires utiles de mon (ma) superviseur(e) immédiat(e) sur mon rendement au travail » il conviendrait de grouper les réponses « Entièrement d'accord » et « Plutôt d'accord » pour calculer le pourcentage de réponses favorables.

Il convient toutefois de faire preuve de prudence lorsque l'on interprète des réactions favorables à une question posée dans un contexte négatif. En pareil cas, l'analyse doit être fondée sur l'autre extrémité de l'échelle d'évaluation.

Par exemple, le pourcentage de réponses favorables à la question 14A. « J'estime que la qualité de mon travail est minée parce que les priorités changent constamment » correspond au pourcentage de personnes qui ont répondu « Rarement » et « Jamais/Presque jamais ».

Les résultats doivent être présentés en fonction du pourcentage de réponses favorables.

9.2.2 Totalisation des réponses aux questions avec échelle d'évaluation

On peut obtenir des estimations du nombre de personnes qui présentent une certaine caractéristique à partir du fichier de microdonnées en additionnant les poids finals de tous les enregistrements qui possèdent la ou les caractéristique(s) recherchée(s)

d'intérêt. On obtient des proportions et des rapports de la forme \hat{X} / \hat{Y} en :

- additionnant les poids finals des enregistrements dans le sous-groupe possédant la caractéristique qui nous intéresse pour obtenir le numérateur (\hat{X}),
- additionnant les poids finals des enregistrements possédant la caractéristique qui nous intéresse pour obtenir le dénominateur (\hat{Y}), puis en
- divisant l'estimation a) par celle de b) (\hat{X} / \hat{Y}).

9.2.3 Pourcentage de réponse favorable : Lignes directrices pour l'évaluation

Avant de diffuser et/ou de publier toutes estimations établies à partir du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, les utilisateurs devraient premièrement déterminer la qualité des données de l'estimation. Les erreurs non dues à l'échantillonnage influent sur la qualité des données, comme nous l'avons vu au chapitre 8.0. Les utilisateurs devraient néanmoins s'assurer de lire ce chapitre pour être plus pleinement informés des caractéristiques relatives à la qualité de ces données.

Le tableau suivant, tiré de *How to Develop and Conduct Successful Employee Attitude Surveys*, de William Davidson (1979), peut servir de guide pour évaluer le pourcentage de réponses favorables.

<u>Réponse favorable</u>	<u>Évaluation</u>
90 % ou plus	Réponse favorable très significative
75 % - 89 %	Réponse favorable passablement significative
65 % - 74 %	Sous-entend une réponse favorable
35 % - 64 %	Exige une analyse plus poussée
25 % - 34 %	Sous-entend une réponse non favorable
11 % - 24 %	Réponse non favorable passablement significative
10 % ou moins	Réponse non favorable très significative

Davidson a expliqué que le tableau ci-dessus s'appuie sur le fait que, dans la fourchette allant de 35 % à 64 %, les réponses favorables n'ont pas une connotation favorable ni non favorable. Manifestement, si une question affiche un taux de réponse favorable de 50 %, aucune tendance ne ressort des résultats, car les employés ont réagi de façon favorable et non favorable dans les mêmes proportions. Il convient d'analyser plus à fond les questions qui affichent un taux de réponse favorable allant de 35 % à 64 %, éventuellement en organisant des discussions de suivi. Un taux de réponse favorable inférieur à 34 % traduit un problème dont il faudra peut-être s'occuper tout de suite.

De plus, il faut établir le nombre de répondants qui entrent dans le calcul du pourcentage de réponse favorable. La comparaison des pourcentages doit être effectuée avec prudence si les quantités totales ne sont pas les mêmes.

9.2.4 Répercussions de la suppression locale et lignes directrices pour la totalisation

Nous avons eu recours à la suppression locale pour environ 1 % des enregistrements, soit lorsque il y avait moins de dix réponses dans une des cellules d'un tableau, lorsque toutes les combinaisons possibles de toutes les variables démographiques ont été croisées. Nous avons assigné aléatoirement un code « Non déclaré » à une ou plusieurs variables démographiques.

La suppression locale a eu plusieurs répercussions :

- 1) le pourcentage de « Non déclaré » a augmenté d'environ 0,23 % (près de 380) pour chacune des sept variables démographiques. L'augmentation du pourcentage de « Non déclaré » variait de 0,20 % à 0,25 %. L'augmentation précise dépendait de la variable démographique. Notez que la suppression locale n'était pas toujours effectuée sur les mêmes enregistrements.
- 2) pour les tableaux comprenant deux catégories de variables démographiques ayant un nombre de réponses supérieur à 200, il n'y a eu que cinq cas où le changement relatif entre les résultats avant et après la suppression locale était élevé (variait de 20 % à 51 %). Des précautions doivent être prises lorsque l'on effectue une analyse sur ces cellules (aussi bien que celles avec moins de 200 enregistrements) car le résultat peut être biaisé par la suppression locale. Ces cellules sont :
 - les employés du groupe professionnel agrégé de la direction qui ne sont pas superviseurs,
 - les employés du groupe professionnel agrégé « Exécutif » pour qui le niveau de scolarité le plus élevé est diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ou moins ou; certificat ou diplôme d'un collège communautaire, d'un cégep, d'un institut de technologie, d'un programme de soins infirmiers, d'une école de métiers, etc.,
 - les employés du groupe professionnel agrégé « Opérations » pour qui la région de travail est la région de la capitale nationale,
 - les employés du groupe professionnel agrégé « Autre » pour qui la taille du ministère est moins de 2 000
 - les employés du groupe professionnel agrégé « Services de soutien administratif » qui sont également superviseurs.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lors de l'analyse des tableaux lorsque le nombre de réponses est inférieur à 200. Cela se produit généralement pour les tableaux des sous-groupes formés de trois variables démographiques ou plus dont l'une est la variable démographique professionnelle.

Il est fortement recommandé aux utilisateurs de demander des tableaux comprenant trois variables démographiques ou plus auprès de Statistique Canada. Ces tableaux seraient fondés sur des données non supprimées, qui seraient par la suite filtrées pour protéger l'anonymat des répondants avant la diffusion.

9.2.5 Résultats quantitatifs

Les estimations quantitatives sont des estimations de totaux ou de moyennes, de médianes et d'autres mesures d'une tendance centrale de quantités reposant sur certains ou sur la totalité des membres de la population visée par l'enquête. Elles comprennent aussi expressément des estimations de la forme \hat{X} / \hat{Y} où \hat{X} est une estimation de la quantité totale de membres de la population visée par l'enquête et \hat{Y} , une estimation du nombre de personnes de la population visée par l'enquête ayant contribué à en arriver à cette quantité totale.

La seule question du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux qui nous permet de recueillir des renseignements quantitatifs est la question 84 : « À votre poste actuel, combien de superviseur(e)s avez-vous eu(e)s au cours des trois dernières années? » Les réponses possibles à la question 84 sont : un, deux et trois ou plus.

Pour estimer le nombre moyen de superviseurs par personne, il faut diviser le nombre total pondéré de superviseurs (\hat{X}) par le nombre pondéré de personnes (\hat{Y}). Pour obtenir le numérateur (\hat{X}), on doit multiplier la valeur déclarée à la question 84 par le poids final pour l'enregistrement, pour ensuite faire la somme de l'ensemble des enregistrements d'intérêt. Pour calculer le dénominateur (\hat{Y}), on additionne les poids de tous les enregistrements qui présentent de l'intérêt.

Par exemple, pour calculer le nombre moyen de superviseurs par personne dans un groupe professionnel, on divise le nombre total pondéré de superviseurs (\hat{X}) déclarés par les membres du groupe professionnel, par la somme des poids des membres (\hat{Y}) du groupe professionnel. Il convient de souligner que les réponses « Non déclaré » ne sont pas incluses dans le numérateur ou le dénominateur.

9.3 Autres types d'analyse

Bien d'autres types d'analyse statistique (p. ex., vérification d'hypothèse, analyse de la variance et analyse factorielle) peuvent être réalisées, tout particulièrement si l'on fait appel à un spécialiste. La description des différentes possibilités qui s'offrent à cet égard dépasse le cadre du présent ouvrage. Afin que les résultats ne soient pas biaisés, il importe d'employer les poids.

D'ordinaire, les résultats d'une enquête sont analysés dans un ordre déterminé. En général, on commence par les conclusions générales et on passe ensuite à l'analyse plus détaillée. Par exemple, il peut être utile de comparer les résultats obtenus par les différents groupes professionnels. On peut approfondir l'analyse en étudiant les résultats selon l'ancienneté, le sexe, la langue, etc.

10.0 Pondération

Chaque enregistrement du fichier de microdonnées du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux (SAFF) contient deux poids. Chacun de ces poids produit une correction pour tenir compte des différences de taux de réponse selon le groupe professionnel au sein de chaque ministère ou organisme fédéral. Cependant, l'un est étalonné en se basant sur le nombre de répondants dans chaque ministère ou organisme, tandis que l'autre l'est en se basant sur le nombre de répondants pour l'ensemble des ministères et organismes. Dans les deux cas, la somme des poids correspond au nombre de répondants à l'intérieur de chaque ministère ou organisme, et non à la taille de la population. Le calcul des poids est décrit à la section 10.2.

10.1 Évaluation de la non-réponse

Dans bien des enquêtes, la non-réponse totale peut constituer une importante source d'erreurs non dues à l'échantillonnage, selon l'importance des différences existant entre les répondants et les non-répondants au chapitre des caractéristiques qui présentent de l'intérêt. La non-réponse totale suppose que l'employé n'a pas participé au sondage ou a retourné un questionnaire complètement vierge. Le taux de réponse global s'élevait à 65,8 %. Donc, le taux de non-réponse global s'établissait à 34,2 %. Pour évaluer la non-réponse totale, nous avons analysé la représentativité de 7 caractéristiques démographiques de base à partir du fichier du système d'information des titulaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui renferme des données sur tous les fonctionnaires fédéraux.

La représentativité du groupe professionnel, de la région, de la première langue officielle, du sexe, du groupe d'âge, de la province de l'emploi et du type d'emploi a été évaluée. Pour chaque caractéristique, nous avons comparé les répondants et les non-répondants au chapitre de la répartition des sous-groupes.

Cette évaluation a démontré qu'il y avait de grandes différences entre les deux distributions selon le groupe professionnel au sein des ministères et organismes. Comme en 2005, des ajustements pour la non-réponse ont été calculés séparément pour les ministères ayant 1 000 employés ou plus sur la base de sondage. En 2005 ceci représentait les 28 plus grands ministères et organismes, tandis qu'en 2008, il y avait 32 de ces ministères et organismes. Comme en 2005, les groupes de non-répondants ont été définis au niveau du groupe professionnel, ou combinés à l'intérieur de la catégorie du groupe professionnel agrégé où le nombre de répondants était suffisant.

Les ministères ou organismes ayant reçu un ajustement de non-réponse (classés selon le plus grand allant au plus petit)

Agence du revenu du Canada
Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Service Canada et Travail
Ministère de la défense nationale
Service correctionnel du Canada
Ministère des pêches et océans Canada
Santé Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Statistique Canada
Agriculture et agroalimentaire Canada
Industrie Canada
Environnement Canada
Transports Canada
Citoyenneté et immigration Canada

Affaires étrangères et commerce international Canada
Ressources naturelles Canada
Gendarmerie royale du Canada
Ministère des affaires indiennes et du nord Canada
Ministère des anciens combattants Canada
Ministère de la justice
Ministère du patrimoine canadien
Commission de la fonction publique du Canada
Agence canadienne de développement international
La commission de l'immigration et du statut de réfugié
Ministère des finances Canada
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Conseil national de recherches Canada
Sécurité publique Canada
Agence de santé publique du Canada
Passeport Canada
Bibliothèque et archives Canada
Agence des services frontaliers du Canada
Agence canadienne d'inspection des aliments

10.2 Procédures de pondération

Deux poids ont été produits pour le SAFF de 2008, WTP_DEPT lequel est étalonné selon le nombre de répondants dans chaque ministère et organisme, et WTP_PSL lequel est étalonné selon le nombre de répondants à l'ensemble des ministères et organismes.

10.2.1 WTP_DEPT

La variable de poids WTP_DEPT est le poids habituel qui a été produit pour le SAFF depuis son lancement. Le poids WTP_DEPT est attribué à chaque enregistrement du fichier de microdonnées du SAFF et effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chacun des 32 ministères et organismes fédéraux.

Les poids ont été calculés comme suit pour les répondants du ministère ou de l'organisme i et groupe de non-répondants j .

Pour chaque réponse obtenue dans le ministère ou organisme i et le groupe de non-répondants j , le poids $w_{i,j}$, est égal à :

$$w_{i,j} = \left(\frac{\sum_t n_{i,t}}{n_{i,j}} \right) \cdot \left(\frac{N_{i,j}}{\sum_t N_{i,t}} \right)$$

où :

$N_{i,j}$ est le nombre de personnes dans le ministère ou l'organisme i et le groupe de non-répondants j , et

$n_{i,j}$ est le nombre de répondants dans le ministère ou l'organisme i et le groupe de non-répondants j .

On peut aussi considérer le poids comme la proportion inverse des réponses pour le groupe de non-répondants i multipliée par la proportion du groupe de non-répondants i dans la population, dans le ministère ou organisme j .

L'exemple suivant illustre l'utilisation de l'ajustement des poids pour la non-réponse. Comme on peut le constater, le poids corrige l'apport de chaque sous-groupe au total en fonction du pourcentage de la population qu'il représente. Autrement dit, le poids compense la sous-représentation ou la surreprésentation des réponses du sous-groupe, sans modifier son schéma de réponse.

Exemple : Facteur de correction en fonction de la non-réponse

Non corrigé : Chiffres non pondérés de l'enquête			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	20	180	200
Sous-groupe B	720	80	800
Total	740	260	1 000

Non corrigé : Répartitions des pourcentages non pondérés de l'enquête (%)			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	10,0	90,0	100,0
Sous-groupe B	90,0	10,0	100,0
Total	74,0	26,0	100,0

	Population		Répondants	
	Chiffres	%	Taux (%)	Répartition en %
Sous-groupe A	1 500	50,0	13,3	20,0
Sous-groupe B	1 500	50,0	53,3	80,0
Total	3 000	100,0	33,3	100,0

Correction de la pondération		
Sous-groupe A	2,50	= (1 000 / 200) * (1 500 / 3 000)
Sous-groupe B	0,63	= (1 000 / 800) * (1 500 / 3 000)

Corrigé : Chiffres pondérés de l'enquête			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	50	450	500
Sous-groupe B	450	50	500
Total	500	500	1 000

Corrigé : Répartitions des pourcentages pondérés de l'enquête (%)			
	Oui	Non	Total
Sous-groupe A	10,0	90,0	100,0
Sous-groupe B	90,0	10,0	100,0
Total	50,0	50,0	100,0

10.2.2 WPT_PSL

La variable de pondération WPT_PSL est un nouveau poids calculé pour le SAFF de 2008. Le poids WPT_PSL est attribué à chaque enregistrement du fichier de microdonnées du SAFF et effectue une correction en fonction des taux de réponse disproportionnés obtenus selon le groupe professionnel, au sein de chacun des 32 ministères et organismes fédéraux.

Les poids ont été calculés comme suit pour les répondants du ministère et l'organisme i et groupe de non-répondants j .

Pour chaque réponse obtenue dans le ministère et l'organisme i et le groupe de non-répondants j , le poids $w_{i,j}$, est égal à :

$$w_{i,j} = \left(\frac{\sum_k \sum_t n_{k,t}}{n_{i,j}} \right) \cdot \left(\frac{N_{i,j}}{\sum_k \sum_t N_{k,t}} \right)$$

où :

$N_{i,j}$ est le nombre de personnes dans le ministère et l'organisme i et le groupe de non-répondants j , et

$n_{i,j}$ est le nombre de répondants dans le ministère et l'organisme i et le groupe de non-répondants j .

On peut aussi considérer le poids comme la proportion inverse des réponses pour le groupe de non-répondants i multipliée par la proportion du groupe de non-répondants i dans la population, parmi tous les ministères et organismes.

11.0 Questionnaire

Le fichier SAFF2008_QuestF.pdf renferme le questionnaire français.

12.0 Cliché d'enregistrement à valeurs univariées

Le fichier SAFF2008_LvCds.pdf renferme le cliché d'enregistrement avec les comptes univariés.